



STLPQS

Syndicat Tunisien des Professions
des Spectacles Etrangers
et des Spectacles

Tunis, le 28 octobre 2011

Objet : Concert du 11 novembre 2011
MO IBRAHIM

Monsieur Le Ministre
Ministère de la Culture

Monsieur Le Ministre,

Faisant suite à notre courrier du 21 octobre courant concernant le concert du 11 novembre 2011 organisé par la Fondation Mo Ibrahim, nous portons à votre attention que notre syndicat compte saisir le Procureur de la République pour manipulation du dossier et irrégularités, touchant à l'intérêt de la profession et à l'égalité des chances que doit assurer la "Commission Internationale chargée de l'étude des Spectacles Etrangers " :

- La date du dépôt du dossier de l'opération Mo Ibrahim a été irrégulièrement avancée pour respecter les délais prescrits. Le Ministère a tenu compte de la date d'un courrier d'information incomplet et non de celle du dépôt du dossier complet comme le prévoit la réglementation en vigueur usant ainsi de complaisance et de favoritisme.
- La Commission n'a pas entrepris les investigations nécessaires pour connaître les tenants et aboutissants du dossier, à savoir : le nom de l'imprésario qui a soudainement fait son apparition dans ce dossier juste avant la réunion de la commission et après avoir attiré votre attention sur ce fait par courrier en date du 21 octobre 2011.
La Commission a accepté le nom d'un imprésario qui n'a rien à voir ni de près ni de loin avec le dossier initial ni même avec l'opération, un prête-nom, comme à l'époque de la dictature.
- Nous restons très attentifs au paiement des taxes et droits sur cette opération et nous responsabilisons le Ministère de la Culture et ses responsables sur le préjudice financier important que l'Etat pourrait ici subir, en infraction à la réglementation en vigueur (article 96 du code pénal).
- La publicité concernant cet événement a démarré avant même la réunion de la commission et de l'obtention de l'autorisation définitive, au mépris de la loi, et démontrant ainsi l'évidence du soutien partial de l'administration.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre vigilance pour la bonne application de la loi et des textes en vigueur par vos services et « commissions », pour prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais et mettre fin aux abus que ce dossier comporte.

Nous espérons que les procédures à l'œuvre avant le 14 janvier puissent enfin être définitivement révolues, et que les interprétations et montage d'application changeante au grès des dossiers n'aient plus cours au sein du Ministère de la Culture ; nous demandons que tous les intervenants puissent travailler en étant soumis au même principe de l'égalité des chances.

Nous vous remercions dès à présent de l'attention que vous voudrez bien réserver à ce dossier, et vous prions de croire, Monsieur Le Ministre, en nos salutations distinguées.

STLPQS

